

VOTRE PARTENAIRE STRATEGIQUE POUR
VOTRE CARRIERE ET VOTRE ASCENSION PROFESSIONNELLE

COMMENT REUSSIR LA PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

Plan de Passation des Marchés Publics

22 - 26 JUIN 2026 | 8h - 15h (HEURE LOCALE)

LOME | TOGO



05 RAISONS D'Y PRENDRE PART

Vous travaillez dans une administration publique ?

Vous êtes impliqués dans la chaîne des dépenses, des marchés publics ou des achats ??

Ce séminaire est fait pour vous !

1. Sécuriser en amont l'ensemble du processus de passation

Une planification maîtrisée permet d'éviter les blocages classiques : retards, infructuosités, révisions budgétaires imprévues. C'est le point de départ de toute performance en marchés publics.

2. Aligner les besoins techniques, budgétaires et calendaires

Le PPMP devient un véritable outil de pilotage stratégique permettant de synchroniser les directions techniques, financières et administratives autour d'une vision claire et cohérente.

3. Réduire drastiquement les risques opérationnels et juridiques

Une mauvaise planification expose à des irrégularités, des rejets de dossiers et des audits défavorables. Une planification robuste sécurise les procédures vis-à-vis des organes de contrôle et des partenaires techniques et financiers.

4. Optimiser l'exécution budgétaire et la performance des projets

Un bon PPMP améliore le taux de consommation des crédits, limite les pertes de ressources et garantit une mise en œuvre fluide des projets publics.

5. Passer d'une logique administrative à une logique de performance

La planification n'est plus une formalité annuelle : elle devient un levier stratégique de gouvernance, d'anticipation et d'impact dans la gestion publique.

QUI EST (SONT) LES FORMATEURS

Akibou BASSABI MOUSSE

Consultant - Formateur en Passation des Marchés Publics financés par les bailleurs de fonds intervenant auprès de cadres et organisations de 17 pays d'Afrique.

Chargé de Cours de Politiques et Directives des Institutions Financières en matière de passation de marchés publics pour le compte des Masters Professionnels en Marchés Publics et PPP.



PROGRAMME DETAILLE DU SEMINAIRE

Accueil et mot de bienvenue de BASS CONSULTING
Session d'introduction au séminaire de formation : identification des attentes particulières des participants, discussions et validation du planning du séminaire de formation

JOUR 1

CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES ET NOTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

- Importance de la planification
- Anciennes et nouvelles approches
- Approches nationales et internationales

POSITIONNEMENT DE LA PASSATION DE MARCHES DANS LA GESTION DES PROJETS

JOUR 2

- Considérations générales
- Catégories de projets d'investissement
- Caractéristiques des projets d'investissement
- Le cycle des projets, ses étapes critiques (aspects juridiques, techniques, environnementaux & sociaux, financiers et administratifs)
 - Cas pratique

GOVERNANCE DE LA PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

JOUR 3

- Présentation des nouvelles réformes des directives internationales
- La planification des marchés publics selon les directives internationales basée sur l'analyse des risques (PPSD / EME de la Banque Mondiale & PROCAM / PPSN de la BAD)
- Différents types de plans de Passation des Marchés et leur utilisation

GESTION DES RISQUES EN PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

JOUR 4

- Approche de planification de la BAD (PROCAM)
- Guide de Planification des Marchés de la BAD
- Gestion du STEP (Systematic Tracking of Exchange in Procurement) de la Banque Mondiale
 - Etude de cas

ANALYSE COMPARATIVE DES PROCEDURES DE PLANIFICATION DES MARCHES DE 5 BAILLEURS DE FONDS EN MARCHES PUBLICS (BM, BAD, AFD, ET UE)

JOUR 5

Quiz d'évaluation finale des acquis
Recommandations pour les administrations participantes
Clôture, remise d'attestations & réseautage
Evaluations finales de la formation
Remise des attestations & clôture de la session de formation
Photo de famille

QUELQUES IMAGES AVEC NOS PARTICIPANTS



TARIFICATION DU SEMINAIRE

(SANS HEBERGEMENT)

1.000.000 F CFA

2,000 \$

(AVEC HEBERGEMENT)

1.500.000 F CFA

3,000 \$

- ✓ FRAIS DE FORMATION
- ✓ HEBERGEMENT COMPLET (si applicable)
- ✓ PETIT-DEJEUNER (BUFFET)
- ✓ UNE TABLETTE NUMERIQUE NEUVE
- ✓ DEJEUNER PAR JOUR AU RESTAURANT DE L'HÔTEL
- ✓ PAUSE-CAFE FIN D'APRES MIDI (EN SALLE)
- ✓ KIT COMPLET DE FORMATION
- ✓ UN COFFRET DE LUXE PERSONNALISE
- ✓ ATTESTATION DE FORMATION AVEC QR SECURISE DE VERIFICATION
- ✓ CLE USB GRAVE AU LASER AVEC LA DOCUMENTATION COMPLETE DU SEMINAIRE

Frais de participation (prise en charge institutionnelle)

Montant à régler par l'administration, l'institution ou l'organisme employeur du participant.

Envoyez votre mail / celui de votre administration + Le Titre de votre 1^{er} Responsable afin de recevoir une invitation

LE KIT COMPLET QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR



VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE LA STRUCTURE	
THEME CHOISI	
PARTICIPANT.E.S	
1	Noms & Prénoms _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
2	Noms & Prénoms _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
3	Noms & Prénoms _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
4	Noms & Prénoms _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
5	Noms & Prénoms _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
PAIEMENT	VALIDATION
Chèque <input type="checkbox"/>	Noms & Prénoms _____
Virement bancaire <input type="checkbox"/>	Fonction _____
Autre <input type="checkbox"/>	Fait à _____, le _____
Montant total HT _____	Signature & Cachet _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Dispositions Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services de BASS CONSULTING relatives à des commandes passées auprès de BASS CONSULTING par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BASS CONSULTING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BASS CONSULTING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BASS CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. BASS CONSULTING est un organisme de formation enregistré sous le N° TG-LOM B 1912 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). A ce titre, BASS CONSULTING est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client et peut être envoyée en version électronique également.

Le BASS CONSULTING Client comme client de ses offres de services, cité aux frais par BASS CONSULTING. Sous réserve du respect des dispositions légales en matière, BASS CONSULTING peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Inscriptions - Annulations

Toute commande devra être formulée par écrit via la fiche d'engagement ou lettre d'inscription. Toute commande est soumise à l'acceptation de BASS CONSULTING, qui intervient dans les trois (3) jours ouvrés de la réception de la commande. BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants mentionné sur la plaquette de la formation serait atteint, le participant sera alors orienté vers une session équivalente programmée à une autre date. En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande par le Client, celui-ci acquittera, à titre de dédommagement à BASS CONSULTING, une somme forfaitaire, déterminée comme suit : 50 % du montant de la commande restont acquis à BASS CONSULTING si l'annulation, le report ou la modification est reçue dans les 5 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation ; et 100 % si l'annulation, le report ou la modification est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date prévue pour la formation. Une demande de report intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le début d'une prestation sera considérée comme une annulation. En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, le premier jour d'une prestation, la prestation commandée reste due dans son intégralité. L'attestation de fin de formation tiendra compte du nombre de jours effectivement validés. Toute formation commencée est non remboursable. BASS CONSULTING se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de problèmes d'approvisionnement en supports de cours, de maladie de son instructeur, interruption des services en cas de conflits, défaillance des moyens de transmission des communications, indisponibilité des locaux de formation du fait d'un tiers, conditions météorologiques et crises sanitaires, etc.) sans dédommagement, ni pénalité au Client. Le Client pourra choisir une autre date dans le calendrier des formations, ou annuler son inscription sans pénalités. BASS CONSULTING ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Les catalogues des formations BASS CONSULTING ne sont pas des documents contractuels.

Prix et conditions de paiement

Le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande et affiché sur la plaquette de formation. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, 5 jours au moins avant à la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de BASS CONSULTING (BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant sa formation). Les prix sont exprimés hors taxes. Conditions de paiement : BASS CONSULTING établit une facture définitive le dernier jour de la formation. Pour les clients ayant déjà une convention / un accord / un partenariat avec BASS CONSULTING, le paiement peut s'effectuer au moins dix (10) jours suivants la date de facturation, sauf stipulations contraires précisées dans des conditions particulières. De plus, à l'égard de tout nouveau Client, ou en cas de défaillance ou de retard d'un Client dans le règlement d'une précédente facture, BASS CONSULTING se réserve le droit d'exiger un prépaiement. Les traites adressées pour acceptation doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi.

En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, BASS CONSULTING conservera les acomptes éventuellement perçus, à titre d'indemnité minimum forfaitaire sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qu'elle pourrait réclamer. Enfin, en cas de doute sur la solvabilité du Client établi sur la base de données internes telles que retards de paiement de factures antérieures, BASS CONSULTING se réserve le droit de résilier et/ou résoudre de plein droit, immédiatement par la seule émission d'une lettre recommandée avec avis de réception, toutes les commandes en cours, sans compensation.

Durée de validité

La durée de validité des offres figure sur les offres de formation, au-delà de cette limite l'offre est caduque et les prix peuvent être révisés sans conditions. Pour les offres comportant une prestation complémentaire (examen de certification, coaching, accompagnement etc...), cette dernière doit être consommée par le client dans un délai d'une année suivant la fin de la formation. Au-delà, la prestation est caduque et les sommes versées restent acquises à BASS CONSULTING.

Droits de Propriété

La prestation de formation comprend la fourniture de la documentation destinée à l'usage interne du Client, au format papier ou électronique. BASS CONSULTING et/ou les constructeurs conservent l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le contenu des formations ainsi que sur la littérature éditée et la documentation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable de BASS CONSULTING.

Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit togolais. En cas de litige entre le Client et BASS CONSULTING à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des juridictions togolaises.

LES STRUCTURES QUI NOUS ONT CHOISI



BAHQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD)



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU SENEGAL



SOCIETE DES ENERGIES DE COTE D'IVOIRE



SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX



SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA COTE D'IVOIRE



MINISTÈRE DU PETROLE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



CANAL+ CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE DES AEROPORTS DU BENIN



CENTRE NATIONAL HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HARIERT KOUTOUKOU MACA



AUTORITE DE LA MOBILITE URBAINE DANS LE GRAND ABIDJAN (AMUGA)



SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE



GESELLSCHAFT FÜR AGRARPOLITIK IN GREECE



LOTIERIE NATIONALE TOGOLAISE



AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (BEM)



CONSEIL NATIONAL DES CHARGES DU TOGO



LABORATOIRE CENTRAL DE CONTRÔLE DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (BENIN)



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS) DU BENIN



AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE (ANADEB) DU TOGO



AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE (BENIN)



BENIN TELECOMS INFRASTRUCTURES (BENIN)



LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'IVOIRE



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU BORGOU (BENIN)



AGENCE NATIONALE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (TOGO)



INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALAIE



CONSORTIUM DES ENTREPRISES TROPICALES (TOGO)



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE (COTE D'IVOIRE)



COMPAGNIE IVOIRIENNE DE COYON (COTE D'IVOIRE)



DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME (TOGO)



INTERNATIONAL BUILDING AND MANAGEMENT (TOGO)



MINISTÈRE DU COMMERCE



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE DU TOGO



PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE



SOCIETE NATIONALE D'OPERATIONS PETROLIERES DE COTE D'IVOIRE



SOCIETE BENINOISE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTE



SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT MINIER DE LA COTE D'IVOIRE



SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DES OUBANGUUX DU SENEGAL



SOCIETE NIGERIENNE DE PETROLE



UNIVERSITE NATIONALE DES SCIENCES, TECHNOLOGIES, INFORMATIQUES ET MATHÉMATIQUES DU BENIN



CAISSE DES BÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU BENIN



HÔPITAL NATIONAL DE NIAMY AU NIGER



SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS DU GABON



UNITÉ D'APPUI À LA GESTION ET À LA COORDINATION DES PROGRAMMES MINISTÈRE DE LA SANTÉ - GUINEE



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE - AFRICAN GUARANTEES FUND



SOCIETE BENINOISE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE



COMMUNE DU GOLFE A - LOME - TOGO



INSTITUT NATIONAL DE PREPARATION PROFESSIONNELLE



Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique



DIRECTION GENERALE DES DOUANES DU SENEGAL



MAIRIE DE COTONOU



MINISTÈRE DU BUDGET

CABINET INTERNATIONAL DE FORMATION ET CONSEIL

+228 92 09 09 02 | +228 99 09 09 02 | Lomé (Togo)

+971 05 06 15 28 62 | Dubaï (United Arab Emirates)

contact@bassconsulting.africa

www.bassconsulting.africa